

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 2009/1017/UE du Conseil du 22 décembre 2009 concernant l'octroi d'une aide d'État par les autorités de la République de Hongrie en vue de l'acquisition de terres agricoles entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 348 du 29 décembre 2009)

Page 55, au considérant 6, deuxième tiret, deuxième phrase:

au lieu de: «L'aide peut être accordée à une personne physique qui, à la date de l'achat, exerce une activité agricole en tant que propriétaire de 5 hectares au moins de plantations ou de 1 hectare d'autres terres agricoles ...»

lire: «L'aide peut être accordée à une personne physique qui, à la date de l'achat, exerce une activité agricole en tant que propriétaire de 0,5 hectare au moins de plantations ou d'un hectare d'autres terres agricoles».
